

## QUESTIONS-REPONSES UMIFRE 2021

# Collaboration Aix-Marseille, CRFJ et IRMC en Méditerranée

Le 13/12/2021

**Les questions-réponses sont issues de la session d'échange du vendredi 10 décembre 2021, ou de questions adressées par email à la Fondation A\*Midex.**

**Elles sont organisées ci-dessous par thèmes : financements – profil des porteurs de projets partenariats et zones cibles -- mobilité — aménagement du service d'enseignement – questions générales**

### **Financements**

**Les financements concernent seulement les dépenses de fonctionnement. Qu'en est-il des mobilités ?**  
Les dépenses liées aux mobilités (déplacements, réservation de transports et logements , etc.) sont des dépenses de fonctionnement et sont éligibles dans cette action.

**A\*Midex a-t-il vocation à financer des stages (3/4 mois pour les masters) ?**

Les financements de stage ne sont pas exclus de cette action s'ils entrent dans l'objectif de l'action mais les programmes tel que TIGER, et les programmes des Instituts sont plus adaptés aux financements de stage.

**Remarque :** Vous pouvez associer des financements complémentaires obtenus par ailleurs

### **Profil des porteurs de projet**

**Est-ce que les personnels non enseignants-chercheurs peuvent élarger à cette action ? (personnels AMU non enseignants chercheurs)**

Pour l'ensemble des dispositifs A\*Midex soutient l'action des enseignants-chercheurs et chercheurs du site d'Aix-Marseille. Ce sont les cibles des actions.

Les chercheurs contractuels du site d'Aix-Marseille (ATER ou Post-doc), ainsi que les ingénieurs qui justifient d'une activité de recherche soutenue, sont également éligibles comme responsables scientifiques et techniques du projet et comme bénéficiaires des mobilités uniquement si la durée de leur contrat s'étend jusqu'à la date de fin du projet déposé, de façon à pouvoir envisager un suivi complet de celui-ci dans son intégralité. Au moment de la vérification de recevabilité/éligibilité du projet, A\*Midex pourra se rapprocher de la direction de l'unité de recherche pour valider la capacité à mener le projet.

Les doctorants et les étudiants du site d'Aix-Marseille ne sont pas éligibles comme responsables scientifiques et techniques de projet. Ils peuvent toutefois être bénéficiaires des mobilités ou des projets. Pour cela, ils doivent obligatoirement avoir ce statut durant toute la durée du projet et de la mobilité.

### **Partenariats et zones cibles**

**L'IRMC développe des recherches sur l'ensemble du Maghreb. Les projets de mobilité de recherche peuvent-ils concerner d'autres pays, l'Algérie en particulier?**

L'IRMC a une vocation régionale dont l'Algérie fait partie. L'IRMC travaille en particulier avec la Lybie et l'Algérie. Les projets avec ces pays peuvent être éligibles, s'ils sont pertinents pour l'IRMC.

Le décloisonnement est encouragé aussi bien au niveau scientifique (ouverture vers de nouvelles disciplines) qu'au niveau géographique. Les partenariats trilatéraux sont donc encouragés (d'autant que cela correspond aux enjeux européens).

**Remarque :** Le partenariat peut également inclure d'autres partenariats locaux en Israël ou au Maghreb en plus du ou des UMIFRE. L'important est la cohérence du projet avec la politique de site. **L'action A\*Midex UMIFRE vise à structurer et formaliser des liens, notamment informel.** L'objectif d'inclure des partenaires locaux est notamment de s'inscrire dans une dynamique qui élargit les champs déjà couverts par les UMIFRE.

**Un des enjeux des UMIFRE est l'élargissement disciplinaire et la recherche sur les s sociétales dans leur globalité** à travers une approche multidisciplinaire. Les thématiques présentées ne sont pas exhaustives ; cette action vise l'ouverture disciplinaire, à laquelle ces centres seront réceptifs.

**L'action a-t-elle vocation à soutenir des projets entre l'espace Amérique latine et espace méditerranéen ?**

Le comparatisme est au cœur du métier, si le projet s'y prête il peut y avoir des liens avec l'Amérique latine. Toutefois ce dispositif permet de soutenir des axes de recherche marqués régionalement par la méditerranée, avec les zones couvertes par le CRFJ et l'IRMC.

## **Mobilité et autorisations de départ**

**Est-ce que la mobilité devrait être dans le sens France vers l'étranger, ou bien cela peut concerner également dans le sens inverse ?**

Les mobilités peuvent être entrantes ou sortantes (d'Aix-Marseille vers les sites partenaires ou inverse)

**Remarque :** Les autorisations du FSD, notamment pour les déplacements dans le pays d'accueil sont à prévoir. Le circuit des autorisations de déplacements à l'étranger a été modifié de manière à prendre en compte l'expertise plus proche du terrain.

## **Aménagement du service d'enseignement**

**Y a-t-il un aménagement prévu pour les enseignants-chercheurs (leur service d'enseignement) pour des mobilités entre 3 mois et un semestre?**

Il n'y a pas d'aménagement prévu ce dispositif. Les porteurs peuvent déposer une demande de Congés pour Recherche ou Conversion Thématique à la campagne de CRCT.

## **Questions générales**

**Est-ce que la campagne d'appel à projets sera renouvelée en 2022-2023?**

Le partenariat avec le CRFJ et l'IRMC a vocation à continuer après la convention actuelle (fin 2022). Par ailleurs en 2022 la fondation A\*Midex prévoit le lancement d'un nouvel appel « International » incluant en particulier la Méditerranée et l'Afrique.

**Peut-on élargir aux deux volets d'action ?**

Dans le cas où votre projet correspond aux deux types d'action, proposez un seul dossier, plutôt sur le volet 1 collaboration (la collaboration peut comprendre des mobilités).